



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 mars 2014
(OR. en)**

**6962/14
ADD 1**

**PV/CONS 9
EDUC 75
JEUN 37
CULT 25
SPORT 10**

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3296^e session du Conseil de l'Union européenne (ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT), tenue à Bruxelles le 24 février 2014**

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

DÉBATS PUBLICS

POINTS "B" (doc. 6643/14 OJ CONS 8 EDUC 65 JEUN 34 CULT 23 SPORT 8)

4. Développement des compétences et renforcement de l'employabilité à la lumière des résultats des programmes PEICA et PISA..... 3

*

* *

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil)

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])

POINTS "B"

4. Développement des compétences et renforcement de l'employabilité à la lumière des résultats des programmes PEICA et PISA

- Débat d'orientation
6085/14 EDUC 37 SOC 77

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base du document de réflexion élaboré par la présidence (voir doc. 6085/14), en présence de deux intervenants extérieurs:

- le professeur Frank VANDENBROUCKE, chargé de cours à la Katholieke Universiteit Leuven et
- M. Frank-Jürgen WEISE, chef des services fédéraux allemands de l'emploi.

Les ministres ont répondu aux messages essentiels de l'examen annuel de la croissance de cette année en reconnaissant la nécessité pour les systèmes d'éducation et de formation dans toute l'UE de veiller davantage à ce que les jeunes et les adultes peu qualifiés acquièrent les aptitudes et compétences essentielles qui sont nécessaires aujourd'hui sur le marché du travail.

Pour y parvenir, de nombreux ministres ont préconisé une meilleure compréhension mutuelle et une coopération plus étroite entre les mondes de l'éducation et du travail, et ont plaidé en faveur d'efforts visant à encourager un recours accru à la formation par le travail et à améliorer le statut, la qualité et l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels. Plusieurs ministres ont insisté sur le fait qu'il est important de dispenser un enseignement de grande qualité à tous les niveaux, d'assurer un accès équitable à l'enseignement préscolaire et d'offrir de meilleures perspectives dans le domaine de l'éducation des adultes. Certains ministres ont estimé que l'utilisation judicieuse de nouveaux outils numériques d'apprentissage et de ressources pédagogiques libres pourrait également apporter une contribution utile au développement des compétences.